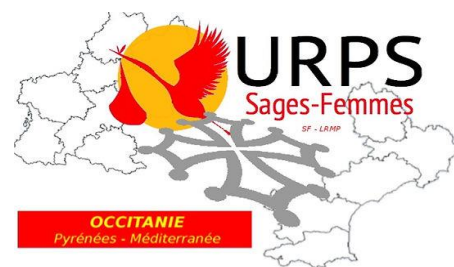


**URPS Sages-femmes  
Occitanie**



# **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023**



**E-mail : [urpssf.lrmp@gmail.com](mailto:urpssf.lrmp@gmail.com)**

<b>Mot de la présidente .....</b>	<b>2</b>
<b>Présentation de l'URPS.....</b>	<b>3</b>
<b>Cadre réglementaire .....</b>	<b>3</b>
<b>Les missions .....</b>	<b>3</b>
<b>La composition.....</b>	<b>5</b>
<b>L'activité de l'URPS .....</b>	<b>6</b>
<b>Les réunions .....</b>	<b>9</b>
<b>Les outils de communications.....</b>	<b>11</b>
<b>Perspectives 2024 .....</b>	<b>14</b>

## Mot de la présidente

Une **année riche et dense** qui a permis à notre URPS des **ouvertures intéressantes** pour notre profession tant au niveau de l'Inter-URPS, du RPO, de l'ARS et du Guichet CPTS.

**Notre URPS est de plus en plus sollicitée** par les différents services de l'ARS et les autres acteurs de l'organisation des soins.

Nous avons donc contribué à des **travaux enrichissants** :

- Création d'un document sur la place de la périnatalité dans les CPTS par le biais du Guichet CPTS,
- Participation de notre URPS dans des groupes de travail de l'Inter-URPS et du RPO,
- Partenariat avec l'URPS Médecins libéraux d'Occitanie pour créer une équipe de soins spécialisée « dépression périnatale »,
- Participation de notre URPS dans le cadre de la création de la filière endométriose régionale,
- Création de centres de santé du GIP « ma santé, ma région »,
- Poursuivre à vos côtés le **développement de notre URPS** en continuant à favoriser un climat d'écoute, de bienveillance et de respect.

Françoise Prido Berdnadberoy

***La profession sage-femme évolue, tant dans sa formation que dans son mode d'exercice. La santé des femmes doit être un axe de travail dans les soins. Le travail de l'URPS est d'accompagner nos collègues et de travailler sur la santé des femmes auprès des instances.***

## Présentation de l'URPS

### Cadre réglementaire

L'URPS Sages-femmes d'Occitanie est une association de loi 1901 créée en janvier 2016.

Notre association représente les sages-femmes libérales d'Occitanie et a pour missions de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional notamment en participant à l'élaboration et à la mise en œuvre du Projet Régional de Santé.

### Les missions

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé ont été créées par la Loi HPST du [21 juillet 2009](#) et le Décret n° 2010-585 du [2 juin 2010](#).

Les missions sont définies comme dans l'article R 4031-2 du code de santé publique.

Les unions régionales contribuent à l'organisation de l'offre de santé régionale. Elles participent notamment :

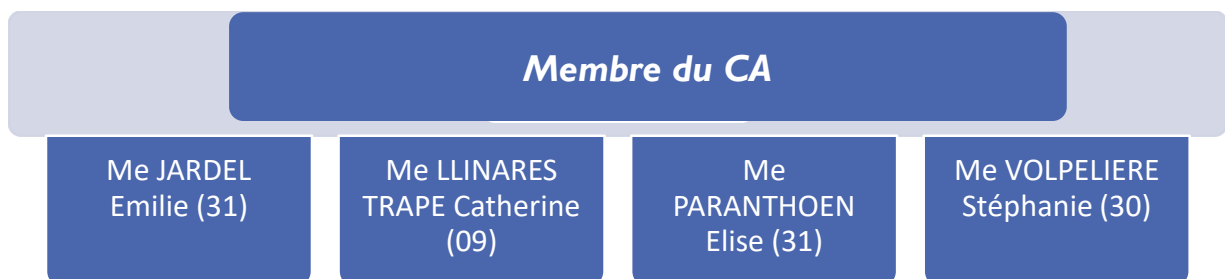
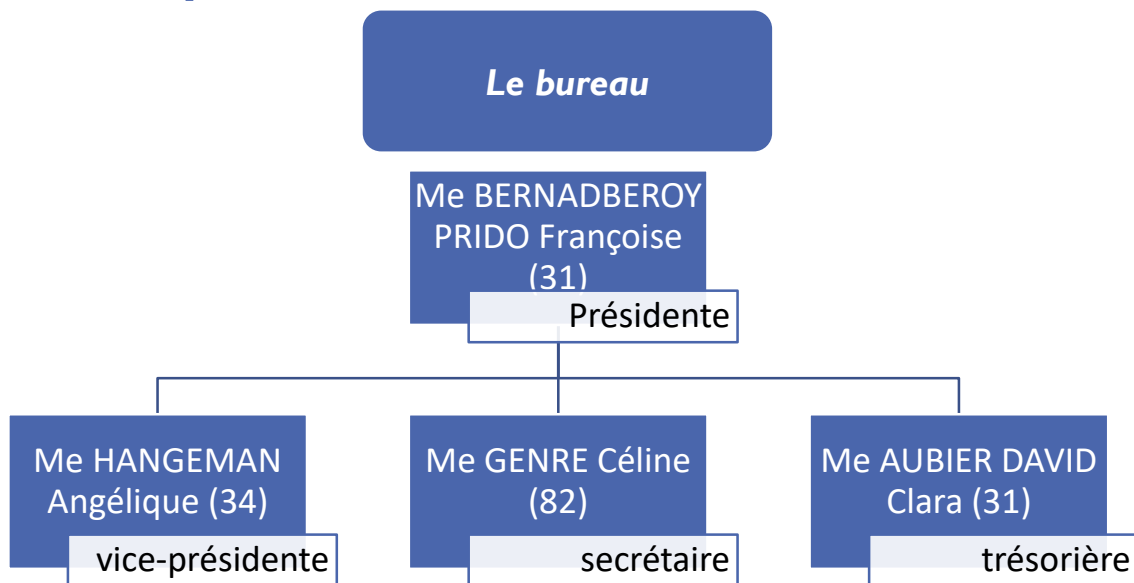
- À la **préparation** et à la **mise en œuvre** du **Projet Régional de Santé** ;
- À l'**analyse des besoins de santé et de l'offre de soins**, dans le but notamment de l'élaboration du Schéma Régional d'Organisation des Soins ;
- À l'**organisation de l'exercice professionnel**, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice ;
- À **des actions** dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique;
- À la **mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens** avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins mentionnés à l'article L.4135-4;
- Au **déploiement** et à l'**utilisation des systèmes de communication et d'information partagés** ;
- À la mise en œuvre du développement professionnel continu.

Ainsi, en lien direct avec l'ARS, les sages-femmes de l'URPS donnent leur expertise lors de différentes réunions. Ces dernières peuvent porter sur tous les thèmes de la santé mais nous sommes particulièrement impliqués dans les dossiers traitant de la périnatalité, la contraception et la gynécologie de prévention.

**C'est ainsi que nous pouvons porter des projets, faire des propositions pour la santé des femmes et des nouveau-nés et valoriser la place des sages-femmes libérales dans l'offre de soin régionale**

- **L'URPS sages-femmes Occitanie est présent dans les instances suivantes :**
  - La CRSA
  - Le comité scientifique Montpellier Santé Orale
  - Les semaines nationales de la santé sexuelle
  - Copil départemental santé sexuelle
  - RPO
  - Copil départemental vaccination:
  - Prévention primaire de la petite enfance
  - Comité départemental e-santé
  - ONDPS
  - CNR
  
- **L'URPS sages-femmes Occitanie participe aux réunions suivantes :**
  - Les CTS
  - 4<sup>ème</sup> réunion portefeuille PRS couples/mères/enfants
  - **L'Inter-URPS :**
    - Réunion des Présidents d'URPS D'Occitanie
    - Les groupes de travail Inter-URPS
  - **Les comités départementaux et régional d'exercice coordonné:**
  - **Le comité régional stratégique MSP,ESP**
  - **Les réunions opérationnelles du Guichet CPTS**
  - **FECOP : comité stratégique et politique**
  - **DAC 31**

## La composition



## L'activité de l'URPS

### *Les projets réalisés :*

#### **Les groupes de travail inter URPS**

La transmission des projets aux différents publics visés sera réalisée courant 2nd trimestre 2024.

➤ Attractivité et démographie des professionnels de santé

Création d'une fiche métier et inventaire des actions mises en place dans les territoires pour favoriser l'attractivité et la démographie des professionnels de santé.

➤ Périnatalité

Création d'une trame pour un dépliant Inter-URPS sur le parcours périnatalité

➤ Violences intrafamiliales

Création d'une boîte à outils numériques Inter-URPS

➤ Santé Orale

Création d'une Trame infographie prévention papillomavirus et cancer oraux et d'une soirée inter URPS

### ***Autres projets :***

- Création d'un document sur la place de la périnatalité dans les CPTS par le biais du Guichet CPTS
- Partenariat avec l'URPS Médecins libéraux d'Occitanie pour créer une équipe de soins spécialisé « dépression Périnatale »
- Participation de notre URPS dans le cadre de la création de la filière endométriose régionale
- Création de centres de santé du GIP « ma santé, ma région »



### **Travail avec le RPO :**

Le poste de secrétaire du RPO et de référente bureau des pôles parcours et Orthogénie est assuré par un membre de l'URPS.

Dans le cadre du pôle orthogénie, un référentiel « IMG pour raison psychosociale » est en phase de projet.

Un référentiel sur les violences va sortir prochainement. Un groupe de travail sur « l'information préoccupante » a démarré fin 2023.

Des Webinaires RPO sur la collaboration pluri professionnelle et les outils de transmissions sont prévus sur le lien ville/hôpital.

Un outil parcours SPICO est en cours de finalisation.

- **ESS « dépression périnatale »** : projet commun avec l'URPS médecins en collaboration avec le RPO.

Un budget de 30 000 € pour 1 an dans le but de favoriser la formation des professionnels de la Haute-Garonne, créer un centre expert et un outil parcours. Il est prévu dans un premier temps de recruter un(e) chargé de mission à mi-temps.

3 CPTS et 1 MSP du 31 ont un projet de travail sur la dépression du postpartum.

- **Diabète Occitanie** : Nous avons été sollicitées pour participer à l'élaboration d'outils d'information sur le diabète gestationnel pour les professionnels du 1er recours et les patientes. Les documents sont validés et les modalités de diffusion sont à venir.

L'URPS Sages-femmes est membre titulaire au CA de diabète Occitanie.

- Autres collaborations :

- ❖ Réseau E-Care Haute-Garonne
- ❖ Communauté régionale autour de la télésanté : le Grades cherche des porteurs de projet métiers dans le cadre de la télé expertise asynchrone
- ❖ Fécop

## Les réunions

- **Objectif numéro 1 : mener des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique/ organiser l'exercice professionnel**
  - **L'Inter-URPS :**
    - Réunion des Présidents d'URPS D'Occitanie par **Françoise**: mercredi 11 janvier 2023 /mercredi 22 février 2023/ mardi 21 mars 2023 /mardi 27 juin 2023 /mardi 19 septembre 2023
    - Les groupes de travail Inter-URPS : **attractivité** par **Catherine** : jeudi 07 septembre 2023
  - **périnatalité** par **Céline**: mardi 24 janvier 2023/ mardi 06 juin 2023/ jeudi 27 juillet 2023 /mercredi 13 septembre 2023
  - **violences intrafamiliales** par **Elise** : jeudi 02 février 2023/ mardi 11 avril 2023/ mardi 13 juin 2023/ mardi 12 septembre 2023
  - **santé orale**: lundi 17 avril 2023/ lundi 12 juin 2023/ lundi 18 septembre 2023
    - **Les comités départementaux et régional d'exercice coordonné: Sophie** (30): jeudi 29 septembre 2022, **Françoise** (34): jeudi 29 septembre 2022, **Céline** (82): mercredi 28 septembre 2022 **Angélique**(34) : Jeudi 23 mars 2023
  - **Le comité régional stratégique MSP,ESP** : **Céline** : jeudi 20 octobre 2022, **Françoise** : Jeudi 13 avril 2023

- **Les réunions opérationnelles du Guichet CPTS : Françoise** : 22 novembre 2022, 13 décembre 2022, 24 janvier 2023, 06 mars 2023, 03 avril 2023, 15 mai 2023, 19 juin 2023, 11 septembre 2023
- **FECOP** : comité stratégique et politique : **Céline** : mardi 16 mai 2023
- **DAC 31 : Françoise**: mercredi 13 septembre 2023
  
- **Objectif numéro 2 : analyser les besoins de santé et l'offre de santé dans les instances suivantes :**
  - La CRSA : COSOS: **Françoise** : mardi 15 mars 2023
  - Le comité scientifique Montpellier Santé Orale: 20 mars 2023
  - Les semaines nationales de la santé sexuelle: **Françoise** : mardi 09 mai 2023
  - Copil départemental santé sexuelle: **Clara(31)**: mercredi 28 septembre 2023
  - RPO : **Françoise** réunion CA : mardi 23 mai 2023, réunion AG :jeudi 29 juin 2023
  - Copil départemental vaccination: **Céline(31)**: mardi 20 septembre 2022  
HPV:**Céline** (82): mercredi 12 juillet 2023
  - Prévention primaire de la petite enfance : **Françoise**: mardi 13 septembre 2022
  - Comité départemental e-santé : **Sophie**: mardi 27 septembre 2022
  - ONDPS: **Céline**: mardi 15 novembre 2022
  - CNR : **Céline**: vendredi 2 décembre 2022, **Sophie**: lundi 12 décembre 2022
  
- **Objectif numéro 3 : préparation du projet régional de santé :**
  - Les CTS : **Céline** (82) : mercredi 9 novembre 2022/ mercredi 16 novembre 2022/ vendredi 21 avril 2023 / mercredi 24 mai 2023
  - **Catherine** (09): mardi 29 novembre 2022/ jeudi 27 avril 2023/ jeudi 25 mai 2023
- 4<sup>ème</sup> réunion portefeuille PRS couples/mères/enfants + activité de soins gynécologie/obstétrique : **Sophie**: lundi 24 octobre 2022/ mardi 22 novembre 2022/jeudi 24 novembre 2022, **Catherine**:jeudi 15 décembre 2022, **Françoise**: vendredi 2 juin 2023

## Les outils de communications

### ➤ Le site internet



← → ↻ 🌐 urpssf-occitanie.com ☆ 📄 🗑️ | 🏠

[Accueil](#) [actions de prévention des sages-femmes](#) [webinaire](#) [Violences intra-familiales](#) [Nouveautés](#) [More...](#)

## L'URPS au service des sages-femmes libérales de la région Occitanie

L'Union Régionale des Sages-Femmes d'Occitanie est une instance qui représente les plus de **800 sages-femmes libérales** exerçant dans la région Occitanie. Du Gard au Hautes-Pyrénées, du Lot à l'Hérault, l'URPS Sages-Femmes œuvre pour une meilleure organisation des soins au niveau régional afin d'**améliorer la santé et l'accompagnement des femmes, des nouveau-nés et des familles Occitanes**. Interlocuteur privilégié de l'Agence Régionale de Santé, elle veille également à la **défense des conditions de travail des**

## Les mailings

### -Les questionnaires en ligne

- Mars 2023 : la place des sages-femmes dans les CPTS

Questions Réponses 49 Paramètres

**LES COMMUNAUTÉS  
PROFESSIONNELLES  
TERRITORIALES DE SANTÉ**

Sages-femmes et CPTS : où en sommes nous ?

L'URPS sages-femmes souhaiterait connaître votre positionnement quant aux CPTS

Savez-vous s'il existe une CPTS sur votre territoire ? \*

Oui

Non

En conclusion, la requête des sages-femmes est d'avoir plus d'informations.

➤ Avril 2023 : les difficultés d'accès aux colposcopies



Questions Réponses 66 Paramètres

**URPS**  
Sages-Femmes  
SF - LRMP

### Difficultés d'accès aux colposcopies

En lien avec le CRCDC, l'URPS sages-femmes Occitanie souhaiterait connaître vos difficultés concernant l'accès aux colposcopies dans votre secteur.

Adresse e-mail \*

Adresse e-mail valide

Ce formulaire collecte les adresses e-mail. [Modifier les paramètres](#)

En conclusion : Les départements rencontrant des difficultés sont le Tarn (81) et Aude (11). Pour informations, nous avons eu un taux de 10% de réponses.

## Perspectives 2024

- **Développer nos compétences en démocratie sanitaire**
  
- **Améliorer notre communication auprès de la profession**
  
- **Développer notre ancrage territorial**

- **Filière endométriose :**

L'ARS Occitanie finance via une dotation FIR le déploiement de la filière endométriose au niveau régional. La stratégie nationale de lutte contre l'endométriose annoncée en janvier 2022 par le Président de la République avec 3 axes majeurs :

- Développer la recherche pour mieux comprendre la pathologie et identifier les traitements les plus adaptés,
- Former les professionnels et sensibiliser le public,
- Mettre en place des filières de soins régionales pour faciliter l'accès aux soins des patientes, certaines sont déjà en place :
  - AFENA en Nouvelle-Aquitaine
  - End'Aura en Auvergne, Rhône-Alpes
  - EndoBFC en Bourgogne et Franche-Comté
  - Endo'Breizh en Bretagne
  - EndoSud Paca
  - EndoCentre en Centre Val de Loire

➤ **RPO et formations** : l'URPS continuera de travailler en collaboration avec le réseau et diffuse les formations proposées

➤ **Avenant 7** : revalorisation et plusieurs aides prévues. L'URPS s'engage à diffuser les informations et accompagner les sages-femmes libérales.

➤ **Intégration des sages-femmes dans le SAS :**

Il s'agit d'une Plateforme téléphonique de régulation médicale (le 15, 24h/24, 7j/7) : un assistant de régulation médicale oriente si nécessaire très rapidement vers la filière d'aide médicale urgente ou vers la filière de médecine générale (soins non programmés).

C'est aussi une plateforme numérique permettant aux professionnels de la chaîne de régulation médicale du SAS de visualiser les créneaux disponibles des effecteurs de soins participant au SAS et de réserver une consultation de soins non programmé pour le patient.

➤ **INTER-URPS : continuité du travail commencé dans les groupes de travail**